Khoutba – Sermon, 28.04.2023

Prendre les bonnes dispositions pour fonder un foyer heureux

﴿ وَمِنْ اٰيَاتِهٖٓ اَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِّنْ اَنْفُسِكُمْ اَزْوَاجًا لِّتَسْكُنُوْٓا اِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَّوَدَّةً وَّرَحْمَةً ۗ اِنَّ فِيْ ذٰلِكَ لَاٰيٰتٍ لِّقَوْمٍ يَّتَفَكَّرُوْنَ ﴾

فَقَالَ عَبْدُ اللَّهِ: كُنَّا مَعَ النَّبِيِّ ﷺ شَبَابًا لاَ نَجِدُ شَيْئًا، فَقَالَ لَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ

« يَا مَعْشَرَ الشَّبَابِ! مَنِ اسْتَطَاعَ مِنْكُمُ الْبَاءَةَ فَلْيَتَزَوَّجْ، فَإِنَّهُ أَغَضُّ لِلْبَصَرِ وَأَحْصَنُ لِلْفَرْجِ... »

Mes chers frères !

Le mariage, qui est la base de la famille, présente de nombreux avantages pour l'individu et la société. Le mariage est en premier lieu une source de paix et d'amour entre les conjoints. Les époux partagent leur vie en complétant non seulement leur religion mais également en se complétant mutuellement. En effet, dans le Coran, il est dit qu'il y a beaucoup de sagesse dans le mariage: **"Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent."** [1]

Le mariage protège la personne des péchés et du mal. La chose la plus importante que le mariage protège est la chasteté, qui est une valeur islamique et humaine. Notre Prophète (saw) aidait personnellement les jeunes à se marier que ce soit d'un point de vue matériel que spirituel. Il nous informe de l'importance du mariage et indique même qu'il est une source de fierté en disant : **"Mariez-vous je serais certes fier que vous soyez la communauté la plus nombreuse parmi les autres communautés le jour du jugement."**[2]. Il dit dans un autre hadith que le mariage protège la personne de tomber dans le péché : **"Ô vous les jeunes ! Celui d'entre vous qui en a les moyens qu'il se marie car ceci va lui faire baisser le regard et est plus chaste."**[3]

Chers fidèles !

La création d'un foyer heureux et paisible est possible uniquement en prenant les bonnes dispositions. Nous devons éviter les pratiques qui portent atteinte à notre sens de la pudeur au nom des traditions et des coutumes et qui mettent nos jeunes en difficulté tant sur le plan matériel que spirituel. Nos cérémonies de fiançailles et de mariage doivent être modérées et nous devons éviter les dépenses excessives. En effet, nos cérémonies sont une manifestation de notre sincérité envers notre religion.

Nous ne devons pas enfreindre les règles de l'islam en prétextant que nous ne faisons un mariage qu'une fois dans notre vie. Nous devons soutenir nos enfants dans la formation d'un foyer paisible en prenant des mesures appropriées et faciliter le mariage au lieu de le rendre difficile dès le début. En effet, notre Prophète (saw) nous rappelle le principe de base du mariage idéal en disant : **"Le meilleur mariage est celui qui est le plus facile"** [4]**.** Ce n'est que de cette façon que nous serons en mesure de gagner la satisfaction d'Allah et de Son Messager (saw).

Chers croyants !

Le premier critère dans le choix du partenaire doit être la beauté de la foi et de la morale, et ce ne doit pas être la richesse, la position sociale, le pouvoir et les caractéristiques extérieures. Nous devons chercher la paix et le bonheur dans la sincérité, le respect et le sacrifice, et non dans l'ostentation. Nous ne devons pas exagérer lors des cérémonies de fiançailles, de mariage, et de tout ce qui a un lien avec le mariage. Nous devons être un bon exemple pour les générations futures. Nous devons nous rappeler que nous avons la responsabilité non seulement envers nos conjoints, mais aussi envers nos descendants. Nous devons faire des sacrifices pour qu'ils aient une vie vertueuse en conformité avec les commandements d'Allah (azwj). Qu'Allah nous guide vers la fondation d'un foyer paisible, loin des excès, et que nous soyons parmi ceux qui se contentent du cadre du halal.

Et je termine mon sermon par l'invocation du prophète Ibrahim (as) qui a dit : **"Ô mon Seigneur! Fais que j'accomplisse assidûment la Salat ainsi qu'une partie de ma descendance; exauce ma prière."** [5]

Amine !

[1] Sourate ar-Roûm, 30:21
[2] Beyhakî, VII/81
[3] Bukhârî, Nikâh, 3
[4] Abû Dâwûd, Nikâh, 30-31
[5] Sourate Ibrâhim, 14:40